

Chèques « Vacances Actives Herstal »

dans le cadre des stages organisés sur par la Ville.

- **Montant de l'intervention** : 2 x 15 € par an
- **Conditions d'octroi pour les jeunes** : être affilié chez Sodexo (l'affiliation est simple et totalement gratuite)
- **Conditions d'octroi pour les familles** :

Être domicilié à Herstal et participer à un stage « Vacances actives » organisé par la Ville sur l'entité;

Doit avoir des revenus équivalents à l'octroi d'une bourse Communauté française (sur base de l'avertissement extrait de rôle le plus récent + composition de ménage),

Doit faire partie d'une famille nombreuse (min. 3 enfants) et avoir au moins 2 enfants inscrits à un stage (fournir une composition de ménage).

Doit faire partie d'une famille monoparentale (fournir une composition de ménage).

- **Procédure** :

Se présenter au service de la Jeunesse afin de recevoir une attestation au nom de l'association concernée que celui-ci remplit bien les conditions d'octroi précitées pour l'obtention de ces chèques.

Remettre cette attestation au club ou association concerné par les stages « Vacances Actives ».

Le club ou association déduit directement du prix du stage l'intervention communale de 15 €.

Les stages terminés, le club ou association remet les attestations au service de la Jeunesse afin d'obtenir les chèques en retour.

Le club ou association renvoie les chèques reçus chez Sodexo afin de se faire rembourser.